

Marchés publics

Règlement de la consultation

Objet de la consultation : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande de prestations de diagnostics Faune / Flore dans les E.P.L.E et autres sites du ressort de la Région Ile de France

Numéro de la consultation : 2600698
Marché de prestations intellectuelles

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Date et heure limites de remise des plis : 01/12/2026 - 17h00

RÉPONSE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE

DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée via le formulaire en ligne de candidature DUME

SOMMAIRE

ARTICLE I - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE II - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR.....	3
ARTICLE III - OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE IV – LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON.....	4
ARTICLE V – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	4
ARTICLE VI – DIVISION EN LOTS SEPARES	5
ARTICLE VII –DELAI D'EXECUTION	5
ARTICLE VIII – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	6
ARTICLE IX –DOCUMENTS DE LA CONSULTATION – UTILISATION DE MAXIMILIEN.....	6
ARTICLE X – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE XI – ANALYSE DES CANDIDATURES	9
ARTICLE XII – ANALYSE DES OFFRES.....	9
ARTICLE XIII – MODALITES DE REMISE DES PLIS	11
ARTICLE XIV –FORMALITES A ACCOMPLIR POUR LE SEUL ATTRIBUTAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL OU EN GROUPEMENT) ET LE CAS ECHEANT LES SOUS-TRAITANTS	12
<i>ANNEXE I Dématérialisation des procédures</i>	<i>15</i>
1) MAXIMILIEN, PROFIL D'ACHETEUR DE LA REGION	15
2) DEPOT D'UN PLI ELECTRONIQUE : RECOMMANDATIONS	15

Article I - Identification du pouvoir adjudicateur

RÉGION ÎLE-de-FRANCE
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Article II - Nom et adresse officiels de l'acheteur

Entité : Pôle lycées – Direction des opérations

Adresse : 2 rue Simone Veil

Code postal : 93400

Ville : Saint-Ouen-Sur-Seine

Pays (autre que la France) :

Adresse de courrier électronique (courriel) :
marine.lallau@iledefrance.fr

Adresse Internet de l'acheteur :

<http://www.iledefrance.fr/marches-publics/>

Adresse internet du profil acheteur :

<https://marches.maximilien.fr>

Article III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Prestations de diagnostics Faune / Flore dans les E.P.L.E et autres sites du ressort de la Région Ile de France.

2) Marché de prestations intellectuelles

3) Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

	Codes	Intitulés
Objet principal :	71313400-9	Étude d'impact sur l'environnement pour la construction

4) Forme du marché :

☒ Il s'agit d'un accord-cadre exécuté en application des articles R2162-1 à R2162-6 du code de la commande publique

☒ à bons de commande, exécuté en application des articles, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique

☒ multi-attributaires conclu avec 2 opérateurs économiques avec engagement maximum de 400 000 € HT par lot et un montant minimum de 20 000€ HT par lot et par an soit un montant de 1 600 000€ par lot sur la durée totale du marché.

Dans l'hypothèse où un seul opérateur économique serait déclaré régulier, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de conclure ledit accord-cadre avec le seul candidat concerné.

Les bons de commandes seront notifiés au fur et à mesure des besoins jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

L'attribution des bons de commande découlant de l'accord-cadre se fera selon la méthode dite « de la cascade », si le titulaire se trouve défaillant sur une commande, le second titulaire se verra alors attribuer la commande.

Le premier bon de commande sera attribué à l'opérateur économique classé premier lors de l'analyse de l'accord-cadre.

Dans le cas où un seul opérateur serait retenu, les bons de commande seront attribués à ce seul opérateur.

A titre indicatif, l'accord-cadre est estimé à 715 000€ sur sa durée totale conformément à l'article R2121-7 du code de la commande publique.

Article IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) **Lieu d'exécution** : Région Ile-de-France et notamment des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et autres sites du ressort de la Région Ile-de-France

- **Lot 1 « Est »** : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande portant sur des missions d'assistant à maître d'ouvrage pour des études et diagnostics faune, flore, habitats dans le cadre d'opérations de travaux des EPLE et des autres bâtiments du ressort de la région Île-de-France – Départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et du Val-de-Marne
- **Lot 2 « Ouest »** : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande portant sur des missions d'assistant à maître d'ouvrage pour des études et diagnostics faune, flore, habitats dans le cadre d'opérations de travaux des EPLE et des autres bâtiments du ressort de la région Île-de-France – Départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise

Article V – Caractéristiques principales

1) **Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

Les éléments fournis par le prestataire dans le cadre de la mission permettront à la Région Île-de-France d'avoir une idée précise et sans expertise complémentaire des populations faunistiques et floristiques sur le site étudié ainsi que les habitats occupés par ceux-ci.

L'objet de ces diagnostics est d'étudier et d'analyser les sensibilités faunistiques et floristiques du site.

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier le contexte environnemental du projet au travers du recensement des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel existants à proximité plus ou moins immédiate du projet. Une fois ces sensibilités majeures identifiées, le second temps s'attache à dresser un diagnostic écologique spécifique du site et ce, pour chaque thématique concernée.

Ces diagnostics spécifiques commencent par un inventaire faune-flore-habitats. Les sites sont susceptibles d'abriter des espèces et habitats remarquables et protégés qu'il convient d'appréhender au plus tôt. L'objectif de ces inventaires est d'avoir une meilleure connaissance de l'état initial des milieux naturels, des enjeux biologiques et de leur fonctionnement sur la zone du projet et ainsi ajuster au mieux, dans un premier temps, la phase projet. Ces inventaires indiqueront également au maître d'ouvrage si des espèces protégées sont présentes et quelles sont les obligations réglementaires qui en découlent.

Connaissance des lieux :

La Région Île de France attire l'attention du prestataire sur le fait que l'étude peut se situer dans des établissements scolaires en sites occupés et donc très fréquentés (public élèves/personnels/visiteurs).

Le prestataire est réputé avoir pris la parfaite connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix de l'étude à réaliser, une visite préalable optionnelle peut-être prévue.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune plus-value sur ses prix en fonction des difficultés qu'il pourra rencontrer.

Les reconnaissances de terrain sont obligatoires et systématiques.

Missions mobilisables :

Le diagnostic se décompose en cinq sections indépendantes :

1. Visites préalables
2. Recherches bibliographiques et consultations

3. Inventaire Faune-flore-habitats.
4. Etudes spécifiques
4. Etude Zone humide
5. Prestations complémentaires

Chaque section est indépendante l'une de l'autre et reposera sur son propre prix unitaire. En effet, suivant les sites qu'il sera demandé d'étudier, une sélection pourra être faite afin de s'adapter au mieux à la typologie du lieu.

2) Options

Reconduction : Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre multi-attributaires conclu pour une période de 12 MOIS à compter de sa date de notification et reconductible annuellement 3 fois sans que sa durée totale n'excède 48 MOIS.

La reconduction se fera conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique. La reconduction est tacite, le titulaire de l'accord-cadre ne pourra la refuser.

En cas de non-reconduction, celle-ci devra être notifiée par écrit au titulaire au plus tard 2 MOIS avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Cette décision de non-reconduction n'ouvrira aucun droit à indemnité pour le titulaire.

3) Variante

☒ Non autorisées

4) Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

☒ Non autorisées

5) Conditions particulières d'exécution du marché

Il est exigé la réalisation de certaines tâches essentielles par l'un des membres du groupement :

☒ Non

Article VI – Division en lots séparés

Prestations divisées en lots : ☒ oui

Lot 1 « Est » : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande portant sur des missions de diagnostics faune/flore/habitats des EPLE et des autres bâtiments du ressort de la région Île-de-France – **Départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne et du Val-de-Marne**

Lot 2 « Ouest » : Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande portant sur des missions de diagnostics faune/flore/habitats des EPLE et des autres bâtiments du ressort de la région Île-de-France – **Départements de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise**

Article VII – Délai d'exécution

1) Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois un an sans pouvoir excéder 48 mois.

Date prévisionnelle de notification de l'accord cadre : Avril 2027

2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures et services) : 08/04/2027

Article VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés : Sans objet

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement prévu par une autorisation de programme affectée par délibération de l'assemblée régionale inscrit à l'imputation

Chapitre 902 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-001 « Opérations travaux dans les lycées publics » (122001), action « Etudes générales lycées publics » (12200101), CP 2025-340 du 20 novembre 2025

Financement en ce qui concerne les autres bâtiments de la Région : Sur le budget de la Région. Les imputations et les engagements budgétaires seront déterminés au fil de l'eau, dans le respect des règles budgétaires comptables publiques.

Le paiement s'effectue par mandat administratif. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément au CCAP. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre de plein droit et sans formalité pour le titulaire, au bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné aura droit à une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article R3133-25 du code de la commande publique.

3) Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques :

Les opérateurs économiques groupés peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

En cas de groupement, l'acte d'engagement doit indiquer la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter. Un cadre est prévu à cet effet dans l'acte d'engagement du DCE, conformément à l'article 12.1 du CCAG PI.

Durant l'exécution du marché, le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles à l'égard de la Région.

4) Possibilité de présenter plusieurs offres par lot en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

☒ non

5) Possibilité de candidater sur les deux lots :

☒ Oui, ordre de préférence à indiquer sur le DC1

6) Réalisation d'une visite sur site : ☒ non

Article IX – Documents de la consultation – utilisation de Maximilien

1) Contenu du dossier de la consultation

- Le présent Règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun et son annexe
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun
- L'annexe financière qui comprend :
 - Le Bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre de mémoire technique

- Le formulaire DC1 comportant le paragraphe relatif à l'ordre de préférence entre les lots ;
- Le formulaire DC2 ;
- Le formulaire DC4 à utiliser le cas échéant.

2) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration : ☒ non

3) Modalité de communication avec les candidats durant toute la procédure

Les candidats sont avisés que les moyens de communication susceptibles d'être utilisés par la Région dans le cadre de cette consultation sont :

- L'email via la plateforme Maximilien

Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation, leur est ouverte jusqu'à 9 jours avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Article X – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française**. Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues à l'article XIII du présent règlement.

Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l'aptitude professionnelle, capacité économique et financière et

capacités techniques et professionnelles pour lesquelles le logo DUME  n'apparaît pas.

Des informations concernant DUME sont disponibles en annexe III au présent Règlement de Consultation.

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre des candidatures et/ou des offres (par exemple le contenu des CV), seront utilisées strictement pour l'analyse des candidatures et/ou des offres de la présente consultation

A) Documents relatifs à la candidature

1° - Document d'identification

☒  ou la **lettre de candidature dûment remplie** (sur le modèle figurant dans le formulaire [DC 1](#)) **et comprenant la déclaration sur l'honneur** (relative aux interdictions de soumissionner) conforme à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique :

« Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.

2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) ; »

2° - Conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats :

A. Aptitude

☒ Inscription sur un registre professionnel pertinent ou inscription au registre national des entreprises ([fournir un récépissé de déclaration d'activité](#))

B. Capacité économique et financière

- ☒ Chiffre d'affaires annuel général sur les 3 derniers exercices
- ☒ Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité sur les 3 derniers exercices

- Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou par domaine d'activité) ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, veuillez indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité.

C. Capacité technique et professionnelle

- ☒ Références aux missions de diagnostic faune/flore et zone humide sur les 3 derniers exercices
- ☒ Effectifs moyens annuels sur les 3 derniers exercices
- ☒ Description de l'outillage, matériel et de l'équipement technique qui sera utilisé pour l'exécution du marché
- ☒ Mentionnez la part du marché que vous allez éventuellement sous-traiter
- ☒ Le titulaire s'engage a minima pour assurer les missions de l'accord cadre à mettre à disposition les moyens humains suivants :
 - Un directeur de projets disposant de minimum 5 ans d'expériences dans le domaine de l'expertise faune/flore et d'un diplôme Bac+5 en écologie. Il sera chargé de la validation, présentation des rapports et du suivi contractuel de l'accord cadre en tant qu'interlocuteur unique.
 - Au moins deux chargés d'études faune, flore, habitats, disposant de minimum 2 ans d'expériences dans le domaine de l'expertise faune/flore et d'un diplôme Bac+2 en écologie. Ils seront chargés de réaliser les inventaires sur le terrain et de rédiger les rapports de visites. Les spécialités de l'ensemble des chargés d'études présentés doivent permettre de couvrir la totalité des taxons décrits dans le CCTP.
 - Un technicien compétent en SIG (bac + 2 dans le domaine du SIG ou formation équivalente) et minimum 2 ans d'expériences chargé de réaliser les cartographies.
 - Un expert caractérisation des zones humides avec des compétences en pédologie (ce profil peut être mutualisé avec celui de directeur de projet et/ou de chargé d'études)
- **Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises.**
L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.
Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.
- **La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;**
- **En application de l'article R2143-12 du code précité, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.**
En cas de réponse via le DUME et de décision de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

B) Documents relatifs à l'offre

Pour chaque lot auquel le candidat soumissionne :

- Acte d'engagement
- L'annexe financière dûment complétée comprenant :

- Bordereau des prix unitaires dûment complété,
- Détail quantitatif estimatif dûment complété

(Les candidats sont invités à remettre dans leur offre l'annexe financière aux formats EXCEL et PDF),

- Le mémoire technique de 25 pages maximum police 10 type Arial, au-delà de la 25^e page les réponses des candidats ne seront pas prises en compte,
- Annexes du mémoire technique : CV et extraits de présentation et de panneaux pédagogiques,
- Le formulaire DC4 à utiliser le cas échéant.

NB : Le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours * à compter de la date limite de réception des offres.

* Le délai se compte de date à date : il s'achève le même jour que celui du départ mais d'un autre mois (le dernier du délai). Si le dernier jour du délai n'existe pas (30 février, 31 juin, etc.), il est prolongé au 1^{er} jour du mois suivant (ex : délai de 4 mois à compter du 31/10/2021 = 01/03/2022).

Cohérence de l'offre

Toute anomalie ou insuffisance qui apparaîtrait au soumissionnaire dans le cahier des charges ou l'exécution prévue ainsi que toutes erreurs ou omissions dans les quantités prévisionnelles, imprécisions et contradictions des plans, coupes, détails et pièces écrites définissant la prestation et les limites de prestations, (enchaînement des tâches entre lots, prestations manquantes ou redondantes entre plusieurs lots telles que décrites dans la consultation), doivent être signalées au plus tard, à la remise de l'offre. A l'échéance du délai, l'entrepreneur est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation et ne pourra se prévaloir de telles erreurs lors de l'exécution du marché.

En ce qui concerne les prix unitaires, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Informations relatives à la protection des données individuelles

Les données renseignées dans l'offre du candidat doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de son objectif à savoir répondre au marché public lancé par la Région Île-de-France. Ces informations doivent en outre être objectives, licites, exactes et complètes. Il convient d'éviter toute appréciation personnelle ou jugement de valeur, ainsi que tout commentaire portant sur le comportement ou les traits de caractère d'une personne. Que les informations vous concernent ou concernent d'autres personnes, les données relatives à la santé, à la religion, aux opinions politiques, syndicales et philosophiques, aux origines ethniques, ainsi qu'aux sanctions et condamnations ne doivent pas être renseignées dans l'offre du candidat.

Article XI – Analyse des candidatures

Sont éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

Article XII – Analyse des offres

Conformément à l'article R2161-4 du code précité, la Région peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l'article R2152-2 du code précité, la Région peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, sans en modifier les caractéristiques substantielles, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des opérateurs économiques sont analysées au regard des documents relatifs à l'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction :

☒ des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

CRITERES	Pondération	Sous-critères
<p>1) Critère Prix</p> <p>Au regard du montant total du Devis Quantitatif Estimatif complété sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires</p> <p>(50 points)</p>	50%	
<p>2) Critère technique notée au regard du cadre de mémoire technique</p> <p>(45 points)</p>	45%	<p>2.1) Moyens humains dédiés à l'exécution du marché, qualité du profil des intervenants et continuité du suivi des opérations (référént dédié, disponibilité des équipes...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pertinence de l'organisation de l'équipe (organigramme pour la réalisation des missions) et relation entre les intervenants et avec l'équipe de la Région. - Interlocuteur unique pour la gestion contractuelle et technique. Redondance des équipes, permettant d'assurer la capacité du prestataire à intervenir rapidement, quelle que soit le moment de l'année. <p>(25 points)</p>
		<p>2.2) Note de cadrage méthodologique et d'organisation des missions du marché décrivant la méthodologie utilisée pour chaque type de prestation détaillée au CCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte de réalisation des études (prestations pour différentes directions de la Région Ile de France, intervention dans des établissements scolaires avec des horaires d'ouvertures particuliers, etc.). - Réalisation de chaque étude prévue au CCTP. Les protocoles de réalisation des inventaires et les base de données consultées seront détaillés conformément au CCTP. - Identification d'experts capables d'identifier les taxons avifaune, mammifères terrestre, reptiles lors d'un seul passage ou s'il prévoit plusieurs experts qui passeront en même temps ou séparément. - Les périodes propices à l'identification des différents taxons seront rappelés dans la méthodologie et le candidat confirmera ou non la possibilité de mutualisation des différents passages en fonction des périodes de l'année. Préciser s'il est possible de prévoir un ou deux passages mutualisés pour ces taxons. - Illustration d'extraits de rendu de diagnostics qui pourront être mis en annexe du Mémoire Technique. - Exemple de livrables, description des réunions qui se tiendront et les visites qui seront nécessaires, ainsi que les délais de remises des livrables. <p>(20 points)</p>
<p>3) Critère environnemental</p>	5%	<p>Méthodologie d'actions de sensibilisations dans l'exécution du marché (panneaux pédagogiques, présentation ppt, etc.) : Le candidat décrit sa méthodologie pour réaliser des actions de</p>

		<p>sensibilisations en faveur de la préservation/développement de la faune et de la flore vis-à-vis de la communauté éducative, des équipes de travaux, des citoyens, etc.</p> <p>Les extraits de présentation ppt et/ou de panneaux pédagogiques seront valorisés dans la notation</p> <p>(5 points)</p>
--	--	---

Pour le critère prix, en cas de pluralité d'offres, les notes sont calculées selon la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre à noter} = (\text{Prix de l'offre moins disante acceptable régulière} / \text{Prix de l'offre à noter}) \times \text{Note maximale}$$

Pour le critère technique, en cas de pluralité d'offres, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

$$\text{Note définitive de l'offre à noter} = (\text{Note initiale de l'offre à noter} / \text{Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée}) \times \text{Note maximale possible}$$

Les candidats ayant obtenu sur le critère « Valeur technique » une note inférieure à 22,5/45 (< 22,5), avant ajustement, seront éliminés donc non classés

Pour le critère environnemental, en cas de pluralité d'offres, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

$$\text{Note définitive de l'offre à noter} = (\text{Note initiale de l'offre à noter} / \text{Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée}) \times \text{Note maximale possible}$$

Article XIII – Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis **obligatoirement par voie électronique**.

Les plis remis (ou dont l'avis de transmission électronique est délivré) après la date et l'heure limites fixées pour le présent règlement, ainsi que les plis contenant un virus, ne sont pas retenus. Ils sont alors détruits.

1) Dépôt du pli électronique

Les entreprises souhaitant se porter candidates doivent faire parvenir leur pli via la plateforme Maximilien. Les plis envoyés par télécopie et par e-mail ne seront pas acceptés. Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET et s'identifier. Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat.

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation" (Onglet « Dépôt »)
- Transmettre votre réponse électronique :
 - Avec DUME 
 - Renseigner votre DUME en ligne et joindre vos documents **ou** fournir votre DUME en pièce libre
 - Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre
 - Sans DUME
 - Joindre l'ensemble des pièces relatives à la candidature et à l'offre
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « valider »
 Reportez-vous à l'annexe III du présent règlement de la consultation pour des informations sur la dématérialisation et les différentes recommandations quant au dépôt des plis électroniques.

2) Copie de sauvegarde

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou bien sur support papier. **La copie de sauvegarde doit également être réceptionnée avant la date et heure limite de remise des offres.**

- Sur support papier : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.
- Sur support électronique : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli scellé et comporter la mention suivante :

Copie de sauvegarde.

Nom du candidat

« Appel d'offres n° 2600698 Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande de prestations de diagnostic Faune / Flore dans les E.P.L.E et autres sites du ressort de la Région Île de France ».

Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé aux adresses ci-dessous :

☒ **AO passés par la Région :**

Adresse postale :

**Région Île-de-France, Pôle Affaires financières, Juridiques et Patrimoniales
Direction Adjointe des Achats
Service Achats de construction et prestations associées
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine**

Pour toute remise sur place ou par livreur :

**Région Île-de-France, Pôle Affaires financières, Juridiques et Patrimoniales
Direction Adjointe des Achats
Service Achats de construction et prestations associées
Accès livraisons : 3 rue Madame de Staël 93400 Saint-Ouen-sur-Seine**

Horaires de réception des plis par l'accueil livraisons : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi.

Article XIV – Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants

1) Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour **signer sa candidature (déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner** conformément à l'article R. 2143-3 du code précité, attestation de mise à disposition de moyens de tiers, le cas échéant) **et son offre (acte d'engagement** et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) manuscritement conformément aux prescriptions suivantes :

- **Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.**
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article **R2142-3 du code** précité, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner, dûment signée par le représentant légal de l'opérateur ou une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, suivant le modèle annexé au présent RC, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant).

2) Remise des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement :

- a) Les **preuves relatives aux interdictions de soumissionner** conformément aux dispositions de l'article R2143-6 à R2143-10 du code précité (les documents fournis doivent être datés au plus près de la date de la demande)
- **Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts** listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat <http://www.impots.gouv.fr/> (**la situation est appréciée au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de l'attestation**) :
 - L'impôt sur le revenu
 - L'impôt sur les sociétés ;
 - La taxe sur la valeur ajoutée.

- **Certificat délivré pour le paiement des cotisations auprès des organismes de sécurité sociale : (certificat prévu à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, également dénommé « attestation de vigilance ») : [Obtenir une attestation - Urssaf.fr](http://www.urssaf.fr/)**

Ce certificat doit dater de moins de 6 mois et doit être fourni tous les 6 mois au cours de l'exécution du marché.

- **Certificat attestant du versement des cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intérimaires** : www.cnetp.fr espace sécurisé adhérents/rubrique documents téléchargeables/attestation de marché

NB : Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

- Lorsque le candidat ou cotraitant est en **redressement judiciaire** : **copie du ou des jugements** prononcés. A noter que pour être attributaire, l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché doit être prouvée.
- Pour la gestion financière et comptable du marché : un RIB
- **Le numéro unique d'identification SIREN du candidat.**

En cas d'impossibilité technique d'accéder, par l'intermédiaire du système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification, la Région pourra demander un extrait Kbis.

- Le cas échéant, **la liste nominative des travailleurs étrangers employés** pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'**employeur co-contractant est établi hors de France**, avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés, fournir les documents suivants (art. R. 1263-12 du code du travail) :
 - a) Une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 ;
 - b) Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment** ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article 2143-15 du code précité, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

3) Remise du questionnaire relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité Femmes-Hommes. À ce titre, la Région demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

ANNEXE I Dématérialisation des procédures

1) Maximilien, profil d'acheteur de la Région

Le profil acheteur de la Région est disponible à cette adresse : <https://marches.maximilien.fr>

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Les candidats sont avisés que les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Ils veillent à respecter :

- Les conditions d'utilisation : <https://marches.maximilien.fr/?page=commun.ConditionsUtilisation&calledFrom=entreprise>
- Les Pré-requis techniques de la plateforme : https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2
- Les documents et informations complémentaires disponibles à la rubrique « aide » : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

En cas de problème sur la plateforme, vous pouvez joindre la hotline via :

- L'assistance en ligne depuis la plateforme disponible depuis cette page : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#>
- Le n° d'assistance (ligne "hotline") : 01 76 64 74 08

Suivre les évolutions de la consultation

Les soumissionnaires doivent choisir le mode de téléchargement du Document de Consultation des Entreprises souhaité :

- Téléchargement en mode identifié **[recommandé]** : vous serez tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées
- Téléchargement en mode anonyme : Vous ne serez pas tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées

Soyez particulièrement attentif à bien renseigner le champ "e-mail" dans la mesure où cette adresse sera celle utilisée pour informer des éventuelles modifications du DCE et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité. La validité de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité du soumissionnaire.

Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les candidats sont responsables du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doivent s'assurer que les messages envoyés par le portail Maximilien, notamment par l'adresse « nepasrepondre@maximilien.fr » ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe aux candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui leur seraient envoyés, quels que soient les moyens de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

2) Dépôt d'un pli électronique : recommandations

Nous vous invitons à effectuer vos tests de configuration avant de remettre vos offres par voie électronique, notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique. Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Si certaines pièces de la candidature sont mises à disposition dans un coffre-fort entreprise (par exemple celui du portail Maximilien), s'assurer de la validité des pièces et indiquer les modalités d'accès.

Transmettre votre réponse électronique avec DUME



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, pré-rempli grâce à votre numéro SIRET et au programme « Dites-le nous une fois ». **Le Règlement de Consultation identifie les informations que DUME prend en charge.**

Le candidat peut répondre :

- via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#). Un guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte.

Dépôt de l'offre

Les candidats doivent joindre les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre dans la section «Pièces de la réponse ». Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf/.pdf /.xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

En tout état de cause, pour que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas), il convient de :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge du candidat. En cas de détection d'un programme informatique malveillant, l'offre ne peut être acceptée qu'en cas de transmission d'une copie de sauvegarde dans les conditions définies au présent Règlement de Consultation.

Valider le dépôt

Pour valider le dépôt de son pli, le candidat doit accepter les conditions d'utilisation et cliquer sur "valider ". Un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant foi.